

N° 1583
Octobre 2022
ISSN 0396-1745

La Lettre confédérale



ACTU

Cherche profs désespérément !
Pages 2 et 3

DÉVELOPPEMENT

Devenez chasseur de prime
Page 4

WELEDA

Plan social économique ou stratégique ?
Pages 6 et 7

Encarts : Programme social CFTC 2022-2023.

Objectif 10 % !

Depuis plus de 10 ans, les organisations syndicales doivent faire la preuve de leur représentativité pour bénéficier de tous les moyens qui leur permettent de peser sur le paysage social et d'agir efficacement. La CFTC a relevé ce défi avec succès en obtenant une audience qui, cycle après cycle, progresse régulièrement. Aujourd'hui, il est temps de changer de vitesse et de mettre les bouchées doubles : la CFTC doit franchir la barre des 10% pour conforter sa place dans le paysage syndical. À la veille de cette année 2023 qui concentre les trois quarts des élections professionnelles, c'est bien l'objectif que le Conseil confédéral a fixé à tout le Mouvement. Objectif que chaque structure CFTC doit s'approprier avec notre soutien, qu'il s'agisse d'une section, d'un syndicat, d'une union géographique ou d'une fédération. Comment chacun peut-il progresser électoralement pour que, tous ensemble, nous dépassions ce seuil important ? Comment, chacun à son niveau, mobiliser ses ressources – financières et matérielles, mais surtout humaines – pour les affecter à cet objectif de développement ? Nous pouvons certainement consacrer davantage de temps dans



nos activités, dans nos réunions, à réfléchir et à agir pour convaincre de nouveaux travailleurs et gagner des voix.

Cela passera sans doute par une meilleure coopération entre structures CFTC, par une remise en question des priorités dans notre action syndicale : aller visiter ce nouvel établissement sans présence syndicale et m'intéresser aux attentes de ses salariés est important. En tout cas, certainement plus

que d'aller siéger dans cette sous-commission consultative organisée par le préfet – à l'utilité discutable –, ou que d'aller rejoindre les camarades qui nous invitent à une réunion intersyndicale visant à préparer la révolution.

Notre temps est précieux, sachons l'économiser pour le consacrer à l'essentiel. N'hésitons pas à mettre en commun le traitement des missions administratives et comptables, afin de consacrer plus efficacement notre temps au développement. Et, bien entendu, que toute notre énergie soit utilisée à agir et à nous battre contre nos concurrents, non à régler des comptes en interne. Rien que cela nous permettra d'atteindre cet objectif si important. Je compte sur vous !

Éric Heitz, Secrétaire général

À nos lecteurs. Suite à un problème de logiciel lors de l'envoi de la précédente *Lettre confédérale* (n° 1582, septembre 2022), certains d'entre vous se sont vu attribuer un prénom erroné ; d'autres ont reçu le journal en double exemplaire. La rédaction vous présente toutes ses excuses pour ce désagrément et reste à votre disposition pour vous faire parvenir cette édition, au besoin. Contact : redaction-cftc@cftc.fr

ENSEIGNEMENT

Cherche profs désespérément !

**Pénurie d'enseignants, nouvelles mesures gouvernementales...
La rentrée 2022, une nouvelle fois, a été bousculée !
Nos militants témoignent.**

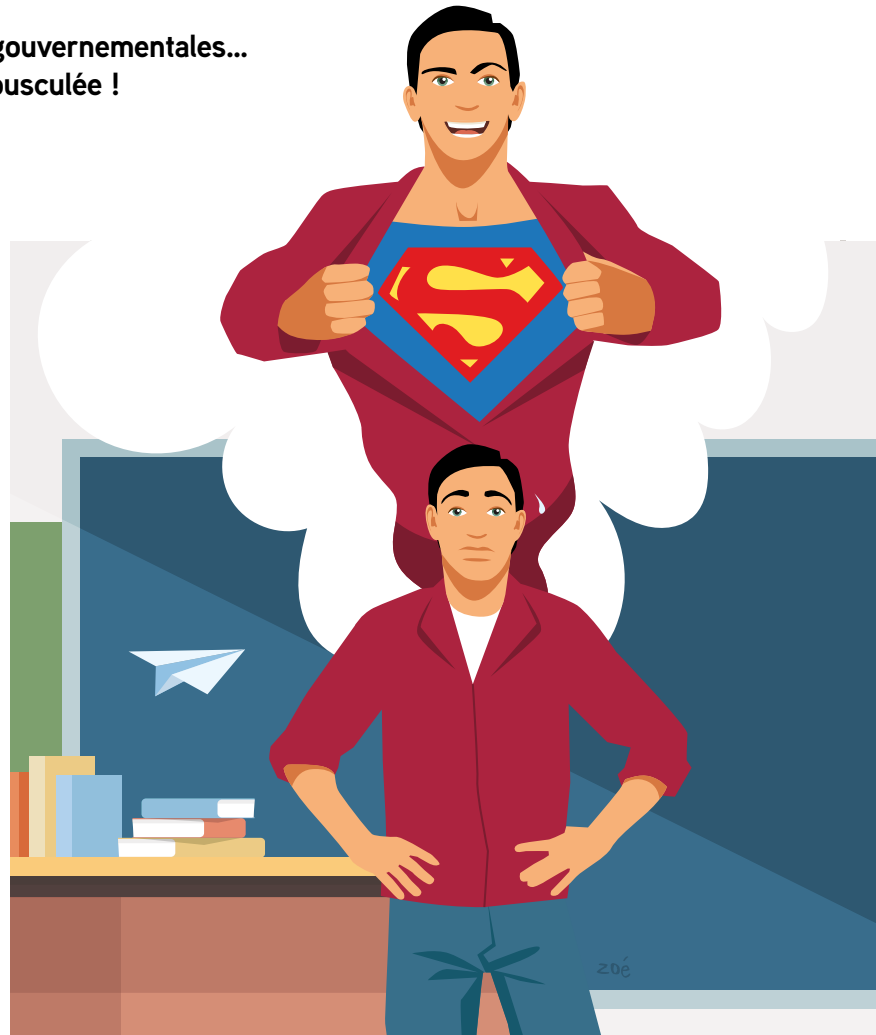
Annie Toudic

« La rémunération horaire doit augmenter »

Présidente du Syndicat national CFTC de l'enseignement chrétien (Snec-CFTC) et elle-même enseignante en lycée professionnel agricole.

« Mi-septembre, le président de la République a écrit directement aux professeurs et personnels de l'Éducation nationale. Nous avons été très surpris qu'il ne passe pas par le ministre de l'Éducation. Dans ce courrier, Emmanuel Macron évoque la revalorisation salariale de 10% pour tout le monde et celle liée au travail supplémentaire. Le chiffre de 10% prend en compte les quelques points accordés récemment. Et le flou demeure. Qui bénéficiera vraiment d'une revalorisation ? Quand ? À quelle hauteur ? À quelles conditions ? Dans tous les cas, le Snec se réjouit que sa demande de revalorisation ait été entendue. Mais refuse fermement qu'elle soit conditionnée à une augmentation de la charge de travail. Cette dernière s'est déjà considérablement accrue ces dernières années, en particulier avec des tâches que nous qualifions d'« invisibles » : missions administratives, suivi personnalisé d'élèves aux besoins particuliers, concertations pédagogiques... qui s'ajoutent aux heures en classe, à la préparation des cours, au travail de correction, à la saisie des évaluations des compétences... Pour le Snec-CFTC, c'est la rémunération horaire qui doit augmenter. Et nous continuons de demander au ministère une nouvelle étude d'évaluation du temps de travail réel des enseignants, de l'élémentaire jusqu'au lycée.

Autre dossier du moment : la nouvelle réforme du lycée professionnel. Les discussions avec le ministère débutent sans les organisations syndicales de l'enseignement privé ! Un lycée professionnel sur cinq est un établissement de l'enseignement catholique sous contrat. Nous voulons être invités à participer aux débats. »



Propulsés en classe sans formation et avec tout à découvrir : telle est la situation des profs recrutés en août dernier.

Le Snec

Le Snec-CFTC représente et défend les enseignants et les salariés des écoles, collèges et lycées privés sous contrat d'association avec l'État, y compris les lycées agricoles. Le Snec-CFTC est représentatif au niveau national à hauteur de 30%. Ses représentants négocient et signent des accords de branche et d'établissement. Présent dans tous les départements, il fait partie de la fédération CFTC Enseignement et Formation. Plus d'infos : www.snec-cftc.fr

Olivier Vienne

« 22 % de contractuels dans l'Éducation nationale ! »

Secrétaire général du syndicat CFTC Enseignement public et Recherche (EPR) et directeur d'école à la Réunion.

« Il est trop tôt pour faire un bilan de la rentrée scolaire. En revanche, il n'est pas utile d'attendre trois mois pour avoir un avis sur le recrutement en forme de *job dating* improvisé fin août pour des affectations de dernière minute. Nous parlons ici de personnes propulsées en classe devant des élèves, sans véritable formation – tout juste deux semaines – alors qu'on estime nécessaire qu'un enseignant atteste d'un bac + 5 et passe une année d'alternance en classe et en formation, à l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation. Ces professeurs recrutés dans l'urgence ont tout à apprendre : découvrir les programmes, appréhender les rouages de l'institution, s'adapter aux différents profils d'élèves... On crée du stress pour eux, pour les équipes pédagogiques et pour les élèves. En cinq ans, la part des contractuels dans l'Éducation nationale est passée de 14,5 à 22%. La CFTC EPR appelle à identifier et agir sur les raisons de la désaffection croissante pour les concours de l'Éducation nationale... Et à ne pas se contenter de mesures palliatives qui ne répondent pas aux besoins.

Au-delà de ce cette actualité, nous avons trois chevaux de bataille : le pouvoir d'achat, la reconsidération du métier d'enseignant et la qualité de vie au travail.

Pour l'EPR, il est indispensable d'augmenter les salaires de tous les enseignants, qu'ils entrent dans le métier ou qu'ils soient plus expérimentés, et de tous les agents de l'Éducation nationale. Pour ce faire, nous demandons un rattrapage de la grille indiciaire. Le 1^{er} juillet dernier, le point d'indice de la fonction publique a été revalorisé de 3,5%... Mais l'EPR estime qu'il faut compter 20% pour ce seul rattrapage, car aucune revalorisation n'est intervenue depuis plus de 10 ans ! Au-delà de la garantie du pouvoir d'achat, la politique salariale participe à la valorisation du métier.

Pour illustrer les problématiques de qualité de vie au travail, je prendrai deux exemples. Le bâti scolaire pour commencer...

Sans parler des équipements informatiques, trop souvent insuffisants ! Second exemple : le cas des directeurs d'école. La loi Rilhac* définit leurs missions, mais nous attendons toujours les décrets d'application... Et les directeurs d'école restent surchargés, ne parviennent pas à dégager plus de temps pour les missions pédagogiques.

Voilà, de surcroît, qu'on nous prépare des évaluations d'écoles (après les évaluations nationales des élèves de CP, CE1, 6^e et 2^{de} et l'expérimentation des évaluations des CE2) ! L'échéance a été repoussée à janvier 2023, mais aucune modalité ne nous a été communiquée à ce jour. Nous avons de fortes craintes sur l'utilisation de ces évaluations pour un classement des établissements. »

■ Propos recueillis par SB

*Loi de décembre 2021, créant la fonction de directrice ou directeur d'école.

L'EPR CFTC

Le syndicat CFTC de l'Enseignement public et de la Recherche accompagne et défend les enseignants et agents des établissements publics. Ce, de la maternelle au lycée, ainsi que dans l'enseignement supérieur et les instituts de recherche, en métropole et en outre-mer. Il est attaché à la Fédération CFTC des Agents de l'État. Ses représentants siègent au Conseil supérieur de l'éducation. Plus d'infos : cftc-epr.fr

Votez et faites voter CFTC !

Professeurs et professionnels des établissements publics et privés sous contrat sont appelés à voter (suffrage direct à un seul tour) pour élire leurs représentants syndicaux pour les quatre prochaines années, dans les instances où se prennent les décisions concernant les carrières, les rémunérations et les conditions de travail.

- Jeudi 1^{er} décembre 2022 – 8 h : ouverture du vote électronique
- Jeudi 8 décembre 2022 – 17 h : clôture du scrutin

AVIS AUX UD ET AUX SYNDICATS

Devenez chasseur de prime !

Vous avez construit une liste électorale dans un établissement public où la CFTC n'était pas présente il y a quatre ans ? Vous êtes éligible à la prime.

Souhaitant inciter et accompagner notre mouvement au développement sur tous les fronts, dans le public comme dans le privé, la Confédération décerne une prime de 400€ pour toute nouvelle liste de candidats déposée dans le cadre des élections des représentants des agents de la fonction publique (dont le scrutin se tiendra début décembre dans l'ensemble des fonctions publiques).

Pour obtenir cette prime, il faut :

- 1) Constituer et déposer une liste de candidats aux CST, CSE ou CSA* (ou une liste académique dans l'Éducation nationale), dans un établissement dépourvu de candidature CFTC lors du scrutin précédent de 2018.
- 2) Se procurer dès à présent les documents à compléter : Inaric / onglet «Manuels & documents» / «Demande de

primes»/«Demande de prime nouvelle liste campagne Fonction publique 2022».

3) Rassembler les pièces justificatives et compléter le bref dossier de demande.

4) Envoyer l'ensemble au siège confédéral avant le 31 décembre de cette année.

Après examen du dossier, le versement sera effectué sur le compte de la structure demandeuse (syndicat ou UD). Pour toute information complémentaire : brachdi@cftc.fr ou 01 73 30 49 55.

■ SB

*CST : comité social et territorial, CSE : comité social d'établissement, CSA : comité social d'administration ministériel : les seules instances qui comptent pour la représentativité.

In memoriam

Simon Garcia

Crédit : UR Pacac CFTC



Simon Garcia nous a quittés le 20 septembre, à l'âge de 80 ans. Présent sur les luttes pour la défense des travailleurs des mines de Provence, Simon Garcia a été membre actif du Syndicat national des mineurs

CFTC et de la fédération CMTE (Chimie, Mines, Textile, Énergie). Aux côtés de François Castelli et Albert Bertalmio, il est devenu un acteur du maintien et du développement de la CFTC dans la région Paca après 1964. Ayant participé à la création de l'union régionale CFTC, à Marseille, il y a tenu – pendant plus de 40 ans! – des permanences sur le droit du travail. Vice-président de l'UD 13, conseiller prud'hommes à Aix-en-Provence durant 20 ans, puis membre de l'Unar (Union nationale des retraités de la CFTC), Simon n'a jamais compté son temps pour aider les autres. La CFTC pleure un homme engagé, solidaire, un «vrai de vrai» investi dans la lutte syndicale depuis plus de 60 ans. Elle adresse ses plus sincères condoléances à la famille et aux proches.

Jean-Jacques Boisserolle

Crédit : Bernard Gouédard



Il laisse le souvenir d'une personnalité très affirmée, qui savait se rendre utile et trouver sa place. Jean-Jacques Boisserolle est décédé le mois dernier, à l'âge de 75 ans. Né à Paris, il avait effectué sa carrière professionnelle en

Aquitaine, à la Caisse d'allocations familiales. Militant de longue date, il venait d'être élu à la présidence de l'Unar en mai dernier. À ce titre, il était conseiller confédéral et membre du comité Organisation et Développement confédéral. Il était aussi conseiller de la fédération CFTC Protection sociale et Emploi (PSE) et toujours actif au sein de l'Union fédérale des retraités de la PSE. Il poursuivait également son investissement dans son union départementale des Pyrénées-Atlantiques, en tant que secrétaire général adjoint. Au cours de sa longue carrière syndicale, il a siégé au Ceser Aquitaine (Conseil économique, social et environnemental régional) et au conseil de l'union régionale CFTC. La CFTC adresse ses chaleureuses pensées à sa famille, à ses proches et à ses nombreux amis militants.

En bref

CFTC Avantages sur votre App

Bons plans sur la culture, les loisirs, le sport, la high-tech... et même le shopping écoresponsable! En tant qu'adhérent CFTC, bénéficiez de substantielles remises sur vos commandes. Pour cela, rendez-vous sur l'espace CFTC Avantages, accessible depuis CFTC l'App, via l'onglet « Profitez ». Dans ce même onglet, vous pourrez également découvrir les « goodies » proposés par la Boutique CFTC... et faire coup double en un clic!



Spécial Jeunes

Vous êtes peu qualifié ou simplement un peu perdu dans vos études ou votre recherche d'emploi ?

Il existe pourtant de nombreux dispositifs d'accompagnement et d'insertion, bien trop souvent méconnus. Ce guide les recense et vous délivre un premier niveau d'information. Téléchargez-le depuis votre application CFTC l'App (onglet « Partager », puis « Boîte à outils »).



Attention, Congrès !

Le 54^e Congrès confédéral se tiendra en 2023, au couvent des Jacobins à Rennes (en Bretagne), du 14 au 17 novembre. Notez dès à présent ce rendez-vous dans vos agendas! Nous vous indiquerons prochainement où et comment réserver l'hébergement de votre délégation.

Instance suprême de notre organisation, le Congrès confédéral se réunit tous les quatre ans. Il rassemble les représentants de tous les syndicats CFTC pour faire le bilan du mandat passé (2019-2023), définir les orientations du mandat à venir (2023-2027) et élire les dirigeants qui mettront en œuvre ces orientations. Les délégués des syndicats échangeront avec des représentants des fédérations, des unions départementales et régionales, et rencontreront divers invités, intervenants et partenaires réunis pour un grand moment de convivialité, de travail et de solidarité.

À votre avis ?

Après un an d'existence, l'équipe digitale de la CFTC travaille à une refonte de votre application. Vous avez des retours sur CFTC l'App ? Des suggestions d'amélioration ? Des ajouts de fonctionnalités ? Nous serions ravis de les connaître. Écrivez maintenant à contact-app@cftc.fr et participez, à nos côtés, à rendre CFTC l'App indispensable à l'ensemble des adhérents CFTC !

Festival

À noter dans nos agendas : la 4^e édition du festival du Film social, qui se tiendra du 11 au 13 octobre. En Île-de-France comme dans beaucoup d'autres villes*, retrouvez dans vos salles de cinéma une vingtaine d'œuvres dédiées aux métiers trop peu visibles, trop peu considérés, du secteur social et médico-social. Fiction, documentaire, animation : tous les genres sont à l'honneur! Une seule consigne, selon Alain Lopez, son président : «*résolument refuser de se laisser ensevelir sous le poids de la grisaille*» et «*illustrer la vitalité impossible à étouffer, le bonheur jamais perdu, la gaieté toujours là où on ne l'attend pas!*» Le programme sur : www.festivalfilmsocial.fr

* Besançon, Caen, Grenoble, Lyon, Mulhouse, Nancy, Talence, Tours, Valence.

WELEDA

Plan social économique ou stratégique ?

Weleda France a annoncé un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE). Ce, alors même que l'entreprise française avait jusqu'en 2027 pour sortir du rouge. Un « coup de massue » pour Laurence Saturni, déléguée syndicale CFTC.

Le 4 juillet, Weleda France a annoncé au comité social et économique la liquidation de 127 emplois au premier trimestre 2023, dans le cadre d'un PSE. Soit 43% des emplois de l'entreprise! Ce plan social prévoit la suppression de 112 postes sur le site d'Huningue (Haut-Rhin). Parmi eux, 50 concernent la production, les autres les services annexes (service clients, informatique, bureau d'étude, services généraux...). À cela s'ajoutent dix postes de visiteurs médicaux et les trois postes du « concept-store » de Paris, avenue Franklin Roosevelt. Ce lieu de vente et de massage sera donc fermé, malgré les 600 000 € qui y ont été investis en 2019. En outre, sept salariés vont se voir proposer un aménagement de fonctions (s'ils refusent, ils seront licenciés). Suite à l'annonce de cette nouvelle, les salariés de Weleda France ont débrayé en nombre le 7 juillet, ce qui est extrêmement rare dans cette entreprise. La direction n'a pas réagi. « *Personne n'est venu à la rencontre des salariés* », explique Laurence Saturni, conseillère clientèle et déléguée syndicale CFTC. Pas plus de réaction chez les politiques locaux, alors qu'« *il va y avoir des impacts sur les restaurants et les commerces de la ville* », prévoit-elle.

« *C'est un véritable coup de massue! On s'attendait à une cinquantaine de licenciements, mais là, c'est monstrueux! s'étrangle-t-elle. On nous a toujours dit que, dans un groupe, on se soutient!* » La filiale française invoque une baisse de 36% de son chiffre d'affaires depuis 2018. Mais il y a un an,

Crédit : DR



Laurence Saturni a intégré Weleda France en 1989. Elle y est aujourd'hui conseillère clientèle. Si Laurence a été élue DS en juin dernier, cela fait déjà 20 ans qu'elle adhère à la CFTC et s'investit dans la représentation et la défense de ses collègues.

le groupe austro-germano-suisse lui avait donné jusqu'en 2027 pour redresser la barre. D'ici là, les mauvais résultats devaient être compensés par ses autres filiales. L'entreprise impute ces derniers au déremboursement des produits homéopathiques en France¹. Cependant, « *le déremboursement est une épée de Damoclès qui plane au-dessus de Weleda depuis au moins 30 ans* », précise Laurence Saturni, qui reproche au groupe son manque d'anticipation. Les cosmétiques représentant plus des trois quarts des ventes au niveau mondial (*lire l'encadré*), « *pourquoi ne pas avoir davantage innové et investi dans ce segment pour le développer encore plus?* » Au contraire, la production de cosmétiques a été transférée en Suisse et en Allemagne en 2012. Si bien qu'à Huningue, on ne produit plus que des médicaments homéopathiques... Weleda France était donc condamnée par le groupe à réaliser de mauvais résultats.

En chiffres



Répartition des ventes mondiales (2020)

- Cosmétiques naturels et bio : 78,6 %
- Médicaments : 21,4 %
(compléments alimentaires, automédication, homéopathie)



Chiffre d'affaires

- 2019 : 95 millions d'euros
- 2020 : 79 millions d'euros



Effectifs

- Monde : 2 500 salariés
- France : 297 salariés
- Huningue (Haut-Rhin) : 285 salariés

Depuis août 2019, 67 personnes sont déjà parties suite à un accord de gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPEC) et un PSE concernant les salariés d'une agence de logistique dans le Val-de-Marne. Le groupe Weleda décide maintenant de «réorganiser le site d'Huningue et d'y arrêter la production des médicaments», détaille Laurence Saturni. Finalement, «on ne va plus rien produire du tout», résume-t-elle. Même logique en Suisse: «Le groupe va transférer en Allemagne toute la fabrication des médicaments.» En fait, Weleda a le projet de regrouper toute sa production outre-Rhin. Ainsi, «un énorme pôle logistique et de production va sortir de terre en 2023, à Schwäbisch Gmünd», explique Laurence Saturni. Une recherche sur Internet le confirme. L'architecte choisi est MichelGroup, un habitué des projets d'envergure, comme le centre commercial Redi de 64000m² à Helsinki. Transsolar aussi est engagé. Ce cabinet de conseil en ingénierie compte à son actif le Louvre Abu Dhabi, EuropaCity (Val-d'Oise), ou encore le palais de justice de Lille. On peut donc s'attendre à un projet coûteux. C'est à se demander si le PSE n'est pas davantage dû au choix stratégique du

groupe qu'aux difficultés économiques de Weleda France. «On va demander des comptes», annonce Laurence Saturni. À cette fin, le CSE s'adjoit les services d'un avocat et d'experts techniques et financiers. Une négociation a débuté le 1^{er} septembre et se poursuit jusqu'au 26 octobre. Premier objectif: «Récupérer quelques postes, affirme la déléguée CFTC. Il ne suffit pas de vendre des produits, le SAV dans sa globalité est très important. Et nous ne voyons pas comment, avec le peu de moyens humains qu'il va rester, nous allons pouvoir continuer à satisfaire le client en termes de qualité et de suivi.» Deuxième objectif: le doublement, voire le triplement, des indemnités de licenciement. Le PSE prévoit pour l'instant 15 000 € par personne, plus des indemnités conventionnelles en fonction de l'ancienneté. La CFTC souhaite aussi négocier des congés de reclassement, des mutations internes dans le groupe, ou encore un plan seniors. Dans tous les cas, le PSE devra être examiné par la Dreets² pour entrer en application. Ce qui constitue un espoir pour la section CFTC.

Weleda France était condamnée par le groupe à réaliser de mauvais résultats

■ LB

1. Les produits homéopathiques étaient remboursés à 30% avant le 1^{er} janvier 2020, puis à 15% à partir de cette date, et plus du tout depuis le 1^{er} janvier 2021, sur une décision de la ministre de la Santé Agnès Buzyn - 2. Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités.

PSE : le rôle de la Dreets

La Dreets examine la régularité d'un PSE. Elle contrôle par exemple:

- la régularité de la procédure d'information et de consultation du CSE;
- les conditions dans lesquelles l'expert-comptable a exercé sa mission;
- le contenu du PSE;
- le respect par l'employeur de son obligation d'assurer la sécurité et de protéger la santé physique et mentale des salariés;
- le respect de l'obligation de recherche d'un repreneur...

Dernière minute France Télécom

À l'heure où nous imprimons ces pages, le verdict est tombé pour les anciens cadres de France Télécom, qui faisaient appel de leur condamnation pour harcèlement moral institutionnel. Le 30 septembre, la cour a confirmé cette condamnation, mais allégé les peines et relaxé deux d'entre eux. Un jugement développé dans votre prochaine LC.



Être assureur d'intérêt général c'est répondre aux besoins et contraintes de chacun de nos clients, en construisant, ensemble, une protection qui leur ressemble.

KLESIA s'engage pour la société en apportant des solutions de prévention d'assurance de personnes et de services simples, innovantes, solidaires et durables adaptées à vos besoins et à ceux de vos proches, tout au long de la vie. Au-delà de notre métier initial, nous agissons pour les plus fragiles, œuvrons pour le mieux vieillir et contribuons à rendre la santé accessible à tous.

KLESIA s'engage à vous assurer un avenir serein et contribue à la qualité de vie pour tous.

KLESIA
Assureur d'intérêt général